



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par :

Tél. :

Dossier n° 885

DREAL GRAND EST/UD68

Affaire suivie par :

Tél :

006702860 2025 09 09 CYOSTAR VIIC échéan
ces TAR

Le 29 SEP. 2025

Notifié par courriel à :

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées m'a rendu compte de sa visite du 9 septembre dernier. Elle vous a communiqué une copie de son rapport.

Les constats, effectués au cours de cette inspection, révèlent que vous respectez les dispositions de mon arrêté de mise en demeure du 9 janvier 2025.

Ainsi, par la présente, je lève les dispositions de ce dernier et considère un retour à la conformité à date de vos installations.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Augustin CELLARD

CRYOSTAR SAS

M. le directeur

BP 48

68220 HESINGUE